

La France et l'Italie renforcent leur coopération en faveur des indications géographiques

A l'occasion du sommet intergouvernemental Italie-France qui s'est tenu le 25 juin 2026 à Antibes, les deux pays ont réaffirmé leur engagement commun en faveur de la protection et de la valorisation des indications géographiques (IG). Un mémorandum d'entente, auquel l'INAO est associé, vient renforcer cette coopération.

Une coopération renforcée pour les AOP et les IGP

Réunis à Antibes à l'occasion du sommet franco-italien entre les deux chefs de l'Etat, la ministre française de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, **Annie Genevard**, et le ministre italien de l'Agriculture, **Francesco Lollobrigida**, ont confirmé leur volonté de renforcer la coopération entre les deux pays sur les enjeux agricoles.

A cette occasion, un mémorandum d'entente sur les indications géographiques a été signé, avec l'implication de l'INAO, afin de consolider la protection et la valorisation des produits sous Appellation d'Origine Protégée (AOP) et Indication Géographique Protégée (IGP).

La feuille de route 2026-2027

L'accord a également validé une feuille de route pour la période 2026-2027 associé à cet accord. Celle-ci prévoit notamment :

1. Le renforcement de la lutte contre les usurpations et la contrefaçon des indications géographiques, y compris dans l'environnement numérique ;
2. Une meilleure coordination des actions de protection sur les marchés étrangers ;
3. Le développement d'échanges entre les acteurs français et italiens afin de promouvoir et défendre les IG, en particulier s'agissant des modes d'organisation en matière d'IG des deux pays ou encore du renforcement de la durabilité de ces signes.

Cette coopération reflète la volonté commune de préserver les produits liés à leur territoire d'origine et de renforcer leur reconnaissance à l'échelle européenne et internationale.

La politique agricole commune

Au-delà des IG, la France et l'Italie ont réaffirmé leur attachement à une politique agricole commune (PAC) forte et à la défense de conditions de concurrence équitables. Dans le cadre du sommet dirigé par la Première ministre de l'Italie, Giorgia Meloni, les deux ministres de

l'Agriculture ont notamment rappelé l'importance du principe de réciprocité dans les échanges commerciaux internationaux ainsi que leur souhait de renforcer l'information des consommateurs, à travers notamment les réglementations de l'étiquetage de l'origine, au niveau européen.

Le sommet a également été marqué par la signature d'une déclaration d'intention entre les instituts de recherche **CREA** et **INRAE**, destinée à renforcer la coopération scientifique en faveur de l'innovation et de la durabilité dans le secteur agricole.

Renseignements complémentaires :

1. Déclaration conjointe franco-italienne :
<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/06/25/declaration-conjointe-franco-italienne>
2. Communiqué de presse du MASAF italien :
https://www.masaf.gov.it/Antibes_Pac_Parigi_Dop_Igp
3. Communiqué de presse de CREA (Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economia agraria) :
<https://www.crea.gov.it/-/ricerca-agroalimentare-italia-franca-crea-e-inrae-siglano-l-alleanza-strategica-nell-ambito-della-bilaterale-ad-antibes>

Source URL: <https://www.inao.gov.fr/italie-accord-ig-25-juin-2026>

List of links present in page

1. <https://www.crea.gov.it/home>
2. <https://www.inrae.fr/>
3. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/06/25/declaration-conjointe-franco-italienne>
4. https://www.masaf.gov.it/Antibes_Pac_Parigi_Dop_Igp
5. <https://www.crea.gov.it/-/ricerca-agroalimentare-italia-franca-crea-e-inrae-siglano-l-alleanza-strategica-nell-ambito-della-bilaterale-ad-antibes>